



MUNICIPALITÉ
DE VILLARS-LE-TERROIR

TARIFS DE LOCATION

DES DIFFÉRENTS LOCAUX DU COMPLEXE COMMUNAL

Locataire	Grande salle	Salle de rythmique	Hall et bar	Réfectoire rez inf.
Sociétés sportives villageoises : (40 semaines par an)	850.-			
Assemblée des sociétés villageoises :	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Souper annuel des sociétés villageoises: 2 ^{ème} souper et suivants - <i>par couvert:</i>	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Bals :	750.-			
Lotos - <i>après-midi OU soir:</i> - <i>après-midi ET soir:</i>	550.- 750.-			
Match de yass :	250.-			
Repas - <i>par couvert:</i> <i>mais au minimum</i> Supplément forfaitaire en cas de 2 ^{ème} repas (souper):	5.- 1'000.- 250.-	5.- 350.- 70.-	5.- 250.- 70.-	5.- 300.- 70.-
Thés - apéritifs :	700.-	350.-	200.-	300.-
Collations d'obsèques :	GRATUIT pour les habitants de Villars-le-Terroir. Pour les personnes de l'extérieur, voir ci-dessous			
Autres manifestations telles: concerts, kermesses, conférences, expositions, déballages, et autres manifestations non prévues	Le prix est fixé par la Municipalité au cas par cas selon le but et l'importance de la manifestation			
Les tarifs indiqués ci-dessus, du 01.01.2007, peuvent être modifiés en tout temps par la Municipalité				

Frais de maintenance:

Les locaux et extérieurs aux alentours du complexe communal doivent être rendus propres. En cas de manquement, les heures de nettoyages seront facturées. Dans tous les cas, un montant minimum de CHF 50.- sera perçu.

Attribution et restitution des salles:

location du:

vendredi soir
samedi midi
samedi soir
dimanche midi
dimanche soir

attribution le:

vendredi à 08h00
vendredi à 18h00
samedi à 08h00
samedi à 18h00
dimanche à 8h00

restitution le:

samedi à 12h00
samedi à 18h00
dimanche à 12h00
dimanche à 18h00
lundi à 12h00